

Voici le plus brièvement possible, mon histoire, ou plus exactement celle de mon Bandi un adorable rottweiler.

J'ai acheté ce chien dans un élevage français de renom (c'est ce que je croyais) et pour avoir un beau chien, je n'ai pas hésité à régler à ces marchands de chiens **2000 euros**. Ils me vendaient disaient ils le leuron de leur élevage un futur champion, l'as des as !!!

Malheureusement, Bandi n'est ni beau (ce n'est pas si grave !), ni en bonne santé puisqu'il est atteint d'une **généodermatose incurable**.

Malgré une année de tentative d'arrangement amiable ces marchands de chiens sont restés totalement indifférents à nos souffrances (morales pour nous les maîtres et physiques pour notre chien).

Nous les avons donc assignés au tribunal de proximité de AUCH et avons gagné l'intégralité du procès. (que je peux bien entendu mettre à votre disposition)

On peut donc considérer qu'une partie du différend est réglé, une autre ne le sera jamais puisque Bandi ne guérira jamais et que la maladie s'accélère rendant la dernière partie, celle pour laquelle je prends contact avec vous, urgente.

Voici les faits : Bandi est né le 26 juin 2006. En avril 2007, je prends contact avec la SCC pour savoir comment il se fait que je ne reçois toujours pas le pédigrée de Bandi qui approche de ses un an. Et là, je m'entends dire **QUE LA DÉCLARATION DE SAILLIE N'A TOUJOURS PAS ÉTÉ ENREGISTRÉE !!!** La saillie a pourtant eu lieu il y a un an !!!

Monsieur VARLAY que j'ai eu régulièrement au téléphone m'indique que le dossier est forclos depuis 6 mois et que si la SCC accepte de régulariser ce ne pourra être qu'avec des tests de parenté afin de vérifier la véracité des déclarations tardives du marchand de chiens ((désolée mais je ne peux plus appeler ces gens là des éleveurs !).

Or au mois de juillet 2007, je reçois le certificat de naissance sans aucune vérification de la SCC !

Quand Bandi a commencé à réellement développer sa maladie, j'ai demandé l'autorisation (indispensable) à ses naisseurs pour faire effectuer un test de parenté **qu'ils me refusent !!**

J'ai donc contacté la SCC, à multiples reprises, pour savoir comment il se fait qu'ils ont accepté une déclaration de saillie un an après la saillie (si il y a bien eu saillie !)... bien entendu la seule réponse qu'ils m'apportent c'est qu'ils l'ont fait pour me rendre service. (je ne suis malheureusement pas assez naïve pour les croire !)

Comment puis-je faire pour obtenir ce test de parenté qui me rassurerait sur les origines de Bandi ?

Jusqu'à présent j'ai été trompée sur les qualités physiques de ce chien (non confirmé parce que défaut éliminatoire au standard), j'ai été trompée sur son état de santé, pourquoi ne le serais je pas aussi sur sa provenance ?

Pourquoi ne puis-je accéder à ce contrôle génétique ? N'est ce pas un droit pour le propriétaire ?

Je ne sais plus comment faire pour en terminer avec ce dossier et je viens vers vous dans l'espoir que vous pourrez m'aider à trouver une solution avant que Bandi ne me quitte. J'ai en effet juré à mon chien que j'irai au bout de tout pour que ses souffrances n'aient pas été vaines mais là, je n'ai plus de forces, et j'ose dire que j'ai besoin d'aide...